

Recours au Règlement

parlementaire n'ait pas le droit d'inclure dans ses réponses des détails superflus qui n'ont rien à voir avec la question. Je veux parler plus précisément du temps qu'il a fallu pour préparer la réponse et du coût approximatif. C'est très gentil de la part du secrétaire parlementaire de nous donner ces renseignements, mais je pense que ce n'est pas conforme à nos règles et vous demande de rendre une décision en ce sens.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, me permettez-vous de répondre? J'ai l'impression que mon secrétaire parlementaire, qui est travailleur, très compétent et en somme exceptionnel, est la cible de vaines calomnies. Le député de Kingston et les Îles a raison de dire que les réponses qu'il a reçues, et qu'il continuera de recevoir, fournissent des données objectives. Que les questions soient posées par des députés de ce côté-ci ou de l'autre, il s'agit de simples faits. Si, comme le député le prétend, ce sont les réponses aux questions qui témoignent d'un grand gaspillage, il incombe à ceux qui lisent le hansard, comme nous le faisons tous les deux, lui et moi, ainsi que des millions de Canadiens, j'en suis sûr, de dire si les réponses en valent la peine. Mais il me semble bien étrange qu'un député de l'opposition déclare: «Nous ne voulons pas de ces renseignements sur l'utilisation des recettes fiscales.» On nous demande constamment de donner de l'information sur l'utilisation que le gouvernement fait de l'argent des contribuables, et nous accédons à ces requêtes le plus ouvertement, le plus souvent et le plus complètement possible.

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, à propos du même rappel au Règlement, je dirai qu'en ce qui concerne les réponses que j'ai reçues hier, j'ai vraiment trouvé étonnant et amusant de voir que leur préparation avait demandé quatre heures, à 72 \$ l'heure si je ne m'abuse.

Pourrions-nous préciser dans nos questions, lorsque nous les faisons inscrire au *Feuilleton*, combien de lettres il a fallu écrire au cabinet du ministre ou au ministre lui-même, combien de questions il a fallu poser, ici ou dans les comités, et depuis combien de temps nous tentons d'obtenir des réponses? Il me semble très étrange qu'il faille quatre heures à un fonctionnaire, à 72 \$ l'heure, pour répondre à deux des trois questions que j'ai posées. Il me semble aussi très étrange que je ne sois pas

autorisée à dire combien de temps mes électeurs ont attendu certaines des réponses que j'ai reçues hier. Je n'arrive pas à croire que, dans un cas, il s'agissait d'un programme au sujet duquel je demande des renseignements depuis l'an dernier et que je n'ai pu obtenir qu'en le faisant inscrire au *Feuilleton*.

Monsieur le Président, mes droits de députée doivent être identiques aux droits des ministres ou des fonctionnaires qui préparent les réponses. Ils ont ces réponses toutes prêtes pendant un an, parfois, sans que je puisse, moi, en prendre connaissance. Que voulez-vous que pensent les électeurs lorsque le gouvernement ne respecte même pas les droits d'un député qui réclame des réponses à ses questions? On me dit qu'il a fallu quatre heures pour préparer une réponse que nous attendons dans certains cas depuis un an.

Il me semble donc que nous devrions pouvoir dire, dans les questions que nous faisons inscrire au *Feuilleton*, depuis combien de temps nous cherchons à obtenir une réponse.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je m'inquiète de la façon arbitraire dont on a modifié la manière de donner les réponses à la Chambre. Les questions inscrites au *Feuilleton* permettent aux députés et à leurs électeurs de demander au gouvernement de l'information sur ses programmes, ses pratiques et ses dépenses.

La Chambre a peut-être le droit de décider si, en répondant à ces questions, elle doit divulguer ce qu'il en coûte pour fournir l'information demandée. Je ne crois pas, cependant, que le gouvernement puisse décider arbitrairement de fournir cette information additionnelle, parce que la Chambre ne sait pas comment elle a été obtenue, qu'elle n'est pas assurée que ces chiffres pourraient résister à une vérification et qu'elle ignore comment les calculs ont été effectués, c'est-à-dire de quel taux on s'est servi. De plus, monsieur le Président, on omet de dire ce qu'il en coûte aux contribuables pour obtenir ces nouvelles données sur le coût.

Par conséquent, monsieur le Président, je vous demanderais d'examiner cette question et jusqu'à ce que vous ayez vérifié si cette modification est acceptable et si le gouvernement peut décider arbitrairement de fournir cette information, d'interdire la collecte de ces données et leur inclusion dans les réponses aux questions déposées à la Chambre.